

BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE MAGOG 2027

Ta voix compte,
ton projet aussi !



MISE EN CONTEXTE

Le budget participatif est une première action issue de la stratégie jeunesse concertée. En effet, la stratégie jeunesse concertée est un espace d'expérimentation par, pour et avec les jeunes de 12 à 21 ans qui a été créé afin de rendre possibles les projets et les idées qui ont un impact positif sur la vie des jeunes de notre communauté.

Pour ce faire, voici nos objectifs :

- Inclure les jeunes dans les actions et décisions qui les concernent;
- Cultiver des espaces propices aux échanges et aux collaborations dans le milieu;
- S'ajuster en continu en fonction du contexte et des commentaires des jeunes.

LE TERRITOIRE

Le budget participatif jeunesse de Magog porte sur le territoire de la Ville de Magog.



LE MONTANT AFFECTÉ AU BUDGET PARTICIPATIF

L'enveloppe pour l'année 2027 est d'un montant de 20 000 \$

Ce montant est réservé POUR un projet jeunesse, présenté PAR un jeune résidant ou un organisme membre de la table jeunesse Memphrémagog* pour les jeunes de 12 à 21 ans.

*L'organisme qui inclura des jeunes dans le projet déposé.



LE CALENDRIER

ÉTAPE 1 LANCEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE DE MAGOG

ÉTAPE 2 PÉRIODE DE DÉPÔT DES PROJETS

1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2026



Date limite de dépôt d'un projet est le 1^{er} décembre à 13 h

Pour soumettre un projet, veuillez remplir le formulaire à cet effet :

ville.magog.qc.ca/strategie-jeunesse

ÉTAPE 3 PÉRIODE D'ANALYSE ET DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

Décembre 2026 - janvier 2027

Le comité de pilotage vérifie si les projets sont recevables.

Les services municipaux peuvent être consultés pour ajouter des informations et voir à la faisabilité des projets selon leurs expertises.

Les représentants de projet sont informés de la décision, et les projets acceptés sont soumis aux votes.

Exprime-toi,
propose, décide !



RECEVABILITÉ D'UNE IDÉE OU D'UN PROJET

Des idées pour transformer Magog !



Un projet tel que :

- Une ville plus verte
- Plus de solidarité et d'inclusion
- Un quartier plus dynamique
- De nouvelles habitudes durables
- Un cadre de vie plus agréable
- Une communauté plus engagée



Des projets qui font grandir la ville et ses jeunes !

Un projet est recevable, s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Qu'il y ait un lien avec les objectifs de la Stratégie jeunesse concertée. Vous la retrouvez ici : [document stratégie jeunesse](#);
- Qu'il soit démontré que le projet aura un impact sur les jeunes de 12 à 21 ans;
- Qu'il soit localisé sur le territoire de la ville de Magog;
- Qu'il soit techniquement réalisable;
- Qu'il respecte les lois régissant les villes ainsi que les règlements, politiques ou plans d'action de la Ville de Magog;
- Qu'il soit suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement;
- Que le coût estimé de réalisation du projet soit de 15 000 \$ et moins au total;
- Que les bénéfices générés par son utilisation ou son usage ne soient pas privatisés;
- Qu'il puisse démarrer, dans la réalisation concrète, dès 2027;
- Qu'il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou de nature religieuse;
- Qu'il ne génère pas de financement récurrent ni de frais de ressources humaines récurrents;
- Qu'il ne nécessite pas une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble;
- Qu'il ne concerne pas uniquement le financement d'une étude d'un projet;
- Qu'il ne soit pas déjà en cours d'exécution;
- Les dépenses déjà engagées avant l'adoption de la résolution du projet ne seront pas admissibles.



ÉTAPE 4 CHOIX DES PROJETS

- Présentation des projets
- Vote des jeunes du 15 au 28 février 2027
- Chaque jeune le souhaitant pourra voter pour un seul projet.
- Le vote en ligne sera effectif en 2027, il sera possible de voter en personne en se présentant dans les différents bâtiments municipaux.
- Seuls les jeunes résidents de Magog ou étudiants à Magog ont le droit de vote.



Admissibilité du vote

Tous les jeunes âgés entre 12 et 21 ans ont le droit de voter :

- Un vote par jeune, en ligne ou en personne, est autorisé, et ce, pour toute la période du concours;
- Chaque vote permet de choisir un projet coup de cœur

ÉTAPE 5 ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira en séance de mars 2027 pour adopter les projets qui seront réalisés en 2027.

La compilation des votes déterminera le projet gagnant;

S'il y a égalité entre deux projets, le Conseil décidera comment résoudre l'égalité selon les orientations de la planification stratégique de la Ville.

ÉTAPE 6 RÉALISATION DES PROJETS

Avril à décembre 2027

Il est prévu de procéder au dévoilement des projets retenus par communiqué de presse.

COMITÉ DE PILOTAGE

Le rôle du comité de pilotage du Budget participatif est de conseiller dans l'élaboration du processus, de soutien à la promotion, d'établir la liste des idées recevables, de participer à l'analyse des projets et déterminer la liste finale des projets soumis au vote des jeunes. Son rôle est aussi d'assurer l'arrimage entre les représentants de projets, les citoyens et les différents services de la Ville. Finalement, une fois les projets réalisés, il devra évaluer et faire des recommandations pour assurer la pérennité du budget participatif.

La composition du comité de pilotage :

- Coordinatrice sports et vie communautaire, Ville de Magog
- Agente de projets culturels, Ville de Magog
- Technicienne culture, sports et vie communautaire, Ville de Magog
- Coordonnateur de la Table jeunesse socio-économique Memphrémagog
- Organisatrice communautaire de Santé Québec Estrie - CHUS
- Élu municipal porteur du dossier jeunesse, Ville de Magog
- 2 jeunes Magogois entre 12 et 21 ans

